



Mairie de mont

**Cahier des charges
Conception et réalisation
d'un logo,
d'une identité graphique
et du magazine municipal**

Commune de Mont

Marché à procédure adaptée

Prestations demandées :

- Conception et réalisation d'un nouveau logo pour la commune de Mont
- Fourniture de la chartre graphique, document regroupant l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation du logo Déclinaison de l'identité graphique en différents supports de communication
- Conception du nouveau magazine de la commune

Seules seront analysées les propositions qui intégreront l'ensemble de ces prestations.

Composition du marché :

- Lot 1 : création du nouveau logo et de la charte graphique
- Lot 2 : déclinaisons de l'ensemble des supports
- Lot 3 : conception graphique d'une maquette de magazine

Critères de sélections des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse pour répondre au cahier des charges sera retenue et appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre et calendrier : 50 % (25 points pour la valeur technique, 25 points pour le calendrier)
(Qualité, originalité et pertinence au travers de la compréhension des objectifs, animation et suivi proposés, clarté de la proposition)
- Coût de la prestation : 30 %
- Références et capacité du candidat : 20 %

Dossier du candidat :

Les candidats devront fournir les informations, références et éléments suivants :

- Une présentation de la société : métiers, stratégie, chiffres d'affaires
- Un dossier technique comportant 3 parties :
 1. Les références du candidat sur une prestation comparable à celle de l'objet de l'appel à candidature ainsi que la composition de l'équipe et CV des membres.
 2. La proposition technique intégrant :
 - la méthodologie de conduite de la mission,
 - le calendrier (planning),
 - les phases,
 - l'animation et le suivi proposés (nombre de réunions en mairie...),
 - les moyens dédiés (nombre de jours d'intervention par niveau de compétence pour chaque phase).
 3. La proposition tarifaire avec le coût détaillé et global de la mission pour chacune des phases et reprenant le nombre de jours d'intervention par niveaux de compétence.

Résiliation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché – sous réserve d'un préavis de 3 mois. Si le titulaire du marché manque aux obligations qui lui incombent ou en cas de défaut de qualité, le pouvoir adjudicateur est en droit de demander la résiliation du marché par lettre recommandée. La résiliation n'ouvrira droit au versement d'aucune indemnité de part et d'autre.

LOGO, CHARTE, DÉCLINAISONS

Concevoir et réaliser un logo une charte graphique et sa déclinaison en différents supports.

Image et positionnement:

Histoire de la ville:

Le projet de fusion de ces 4 communes fût évoqué en 1965. En 1971 la loi établissait 2 modes de fusion : la fusion par association et la fusion simple. **C'est la fusion par association qui a été retenue** car elle permettait de garantir un certain nombre d'élus dans chaque village au prorata de la population.

De nombreux points rapprochaient, depuis fort longtemps, les populations de ces quatre communes et principalement par le monde associatif.

D'autre part, **des projets intercommunaux ou réalisations étaient en cours et nécessité d'une étroite liaison et coopération**, même financière, des 4 communes.

La fusion a donc été signée le 23 juin 1971 par l'ensemble des conseillers municipaux.

Positionnement :

La municipalité, dans un contexte de mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux projets, souhaite s'appuyer sur une nouvelle image.

Le nouveau logo devra véhiculer les valeurs de la ville :

- Dynamisme : offre de services publics, soutien fort au tissu associatif
- Attractivité : accueil de nouveaux foyers
- Ouverture : esprit communautaire
- Qualité de vie : cadre de vie à la campagne, politique sociale forte en faveur des familles
- Complémentarité de la Commune entre Modernité et Ruralité: Proximité du bassin de Lacq et histoire industrielle de la commune / Forte présence agricole

Prestations demandées :

- étape 1 : trois pistes de logos ;
- étape 2 : ajuster si nécessaire le logo sélectionné parmi les trois pistes ;
- étape 3 : présentation du logo, de la charte et ses déclinaisons.

Le logo et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication interne et externe de la ville, papier et numérique.

- Les logos et ses variantes : couleurs et logos abrégés
- Définition des couleurs qui pourront être appliquées pour le logo et pour les fonds
- Les règles d'utilisation du logo et les interdits, position, zones d'exclusion...
- La ou les typographies utilisées

Déclinaisons des supports de communication

La charte graphique doit exprimer le même message que le logo. Elle doit présenter les éléments essentiels à l'application de la nouvelle identité visuelle du nouveau logo. Elle a pour but de créer une cohérence entre les différentes publications et supports de communication.

- Les déclinaisons :
 - Chartre bureautique
 - Conception et fourniture d'un gabarit pour cartes de visite horizontales (55 x85 mm)
 - Cartes de correspondance (210 x100 mm),
 - Tête de lette et mise en page des courriers
 - Enveloppes
 - Documents Word, page de garde et pages intérieurs
 - Masque power point
 - Supports de communication
 - Gabarit affiche A 3
 - Gabarit flyer A 5
 - Communication numérique
 - Signature mail
 - Gabarit email sous Word
 - Supports divers :
 - Ecussons
 - Autocollants pour véhicules et autres supports

- Dépôt à l'INPI

L'intégralité de la prestation doit être réalisée et livrée de façon à ce que le nouveau logo puisse faire l'objet d'un dépôt à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

- Cession des droits d'exploitation et de reproduction

Le prestataire cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant à la ville de Mont de les exploiter librement, y compris à des fins commerciales pour tous les territoires et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs. Un contrat de session des droits sera fourni.

- Livrables

Le prestataire retenu devra fournir :

- version couleur quadrichromie / monochrome noir / noir et blanc, niveau de gris du logo ;
- version couleur pantone et quadrichromie pour différents fonds ;
- fourniture des fichiers de chaque version du logo des points précédents sur DVD sous formats numériques eps, jpeg, png en 72 et 300 DPI (logiciels de référence : suite Adobe) pour toutes exploitations ;
- références couleurs : pantone, CMJN, RVB, HTML ;
- charte graphique avec tous les éléments cités dans le paragraphe 2 ;
- contrat de session des droits d'exploitation et de reproduction.

Conception du magazine municipal

Le prestataire assure la conception de la maquette du bulletin municipal, selon les prescriptions de la collectivité et en s'inspirant de la nouvelle charte graphique.

La conception graphique devra respecter une sobriété intérieure : clarté, simplicité, priorité données aux photos avec un brin de peps...

- Nombre de pages et format :

Chaque bulletin municipal comportera 16 pages et sera de format 17X24cm. Le nombre de pages pourra être porté à 20 ou 24 pages selon les informations à publier. Les pages supplémentaires pourront aussi se présenter sous forme d'un cahier indépendant constituant un « supplément » au magazine municipal.

Les candidats feront donc connaître leur prix pour un numéro de 16 pages, prix sur lequel ils seront jugés, mais aussi leur prix en cas de publication de 20 ou 24 pages.

- « Rubriquage » :
 - Editorial
 - Un dossier (2 à 3 pages)
 - Des rubriques possibles : Vie municipale, Environnement, Patrimoine, Urbanisme et Travaux, Social, Enfance et Jeunesse, Culture, Événements, Vie des associations, Vie économique, Etat Civil ...